DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE
SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Groupement Opérations
Service des équipes spécialisées

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIPARTIMENTU di ù CISMONTE
SERVÌZIU
D'INCENDIU è di SUCCORSU

Gruppu Operazione
Serviziu di e squadre spezializate

Dossier suivi par / *Cartulare seguitatu da* :
Lieutenant Sandro BISSERIER
☎ : 04.95.30.98.83
: dominique.landini@sis2b.corsica

Furiani, u/Furiani, le 10 novembre 2026

NOTE DE SERVICE N° 557/2026

Objet : Appel à candidature aux fonctions de Surveillant de Baignade et des Activités nautiques (SBAN)
PJ : Epreuves physiques et sportives au recrutement SBAN du SIS 2B

Dans le cadre de la préparation du dispositif de surveillance des baignades pour la saison estivale 2027, le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse (SIS 2B) lance un **appel à candidatures interne** pour exercer les fonctions de Surveillant de Baignade et Activités Nautiques (SBAN).

Cet appel à candidatures s'adresse à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et volontaires (SPV) du département souhaitant intégrer le dispositif de surveillance des plages pour la saison 2027.

Ces candidatures devront être adressées par mail, avant le vendredi 1er janvier 2027, à l'adresse suivante : Lieutenant Sandro BISSERIER : sandro.bisserier@sis2b.corsica

Le dossier de candidature devra comprendre :
- Un avis motivé du chef de centre ou de service, validé par le chef de groupement ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae retraçant le parcours du candidat en qualité de sapeur-pompier et précisant les activités aquatiques pratiquées ainsi que les éventuelles qualifications détenues.

À l'issue de l'examen des dossiers, les candidats dont les candidatures auront été retenues seront convoqués aux épreuves de sélection organisées à Bastia le(s) **samedi 9 janvier 2027 et/ou le samedi 16 janvier 2027.**

Les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection seront engagés dans un cursus de formation comprenant :
- **Formation SSA (Surveillance et Sauvetage Aquatique)** : organisée au cours du premier trimestre 2027, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement, dans le cadre de l'évolution du dispositif de formation remplaçant le BNSSA ;
- **Formation SBAN** : prévue le **SBAN du 13 ou 18 avril 2027**

Pour toute information relative aux modalités de candidature, aux épreuves de sélection ou au cursus de formation, les personnels intéressés peuvent prendre contact avec le Lieutenant Sandro BISSERIER au 06 34 01 84 45.

Je vous prie d'assurer la diffusion la plus large de cette note de service, et veiller au respect strict de la procédure et des dates.

SIS de la Haute-Corse
Le Directeur
Contrôleur Général Pierre PIERI

Destinataires :
- Tout le monde

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Groupement Opérations
Service des équipes spécialisées

DIPARTIMENTU di ù CISMONTE

SERVÌZIU D'INCENDIU è di SUCCORSU

Gruppu Operazione
Serviziu di e squadre spezializate

EPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU RECRUTEMENT SBAN DU SIS 2B

Le présent document précise la nature, les barèmes et le déroulement des épreuves physiques et sportives organisées dans le cadre du recrutement des Surveillants de Baignade et Activités Nautiques (SBAN) du SIS de la Haute-Corse. Les candidats réalisent les trois épreuves dans l'ordre suivant.

Déroulement des épreuves : Les candidats participent aux épreuves dans l'ordre suivant :

1. **Endurance cardio-respiratoire** (épreuve de Luc Léger) - **Epreuve éliminatoire**
   - Pallier minimum : Femme : 7.5 / Homme : 9

2. **Endurance musculaire des membres supérieurs** (traction en supination, et pompe) - **Epreuve NON éliminatoire**
   - Traction minimum : Femme : 5 / Homme : 10
   - Pompe minimum : Femme : 14 / Homme : 20

3. **Parcours du sauveteur - Epreuve éliminatoire**

Cette épreuve simule une intervention de sauvetage aquatique au départ d'un poste de secours plage. Elle comprend cinq phases successives.

Une majoration du temps qu'il aura effectué pour finir le parcours sera déterminée et donnera ainsi le temps maximum autorisé pour les candidats.

Phase 1 – Course à pied (200 m)

Course de 200 mètres avec un sac d'oxygénothérapie de 8 à 12 kg et un équipement palmes, masque et tuba (PMT) transporté à la main.

Phase 2 – Préparation à la mise à l'eau

Dépôt du sac d'oxygénothérapie à l'emplacement matérialisé, puis équipement du candidat pour la nage PMT.

Phase 3 – Nage PMT (200 m)

Nage de 200 mètres avec PMT, suivie d'une immersion pour récupérer un mannequin situé à une profondeur comprise entre 2 et 3 mètres maximum.

Phase 4 – Remorquage (200 m)

- Remorquage du mannequin en position dorsale, voies aériennes maintenues hors de l'eau, sur 200 mètres jusqu'au rivage.

Phase 5 – Retour à terre

Transport du mannequin jusqu'à l'emplacement prévu, à 10 mètres de la mer, à proximité du sac d'oxygénothérapie.

Le chronomètre s'arrête au dépôt du mannequin.

Adresse courrier / *Indirizzu currieru*
Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse
Lieu-dit "Casetta", 20600 FURIANI

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Groupement Opérations
Service des équipes spécialisées

DIPARTIMENTU di ù CISMONTE

SERVÌZIU
D'INCENDIU è di SUCCORSU

Gruppu Operazione
Serviziu di e squadre spezializate

EPREUVES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU RECRUTEMENT SBAN DU SIS 2B

Le présent document précise la nature, les barèmes et le déroulement des épreuves physiques et sportives organisées dans le cadre du recrutement des Surveillants de Baignade et Activités Nautiques (SBAN) du SIS de la Haute-Corse. Les candidats réalisent les trois épreuves dans l'ordre suivant.

Déroulement des épreuves : Les candidats participent aux épreuves dans l'ordre suivant :

1. **Endurance cardio-respiratoire** (épreuve de Luc Léger) - **Epreuve éliminatoire**
   - Pallier minimum : Femme : 7.5 / Homme : 9

2. **Endurance musculaire des membres supérieurs** (traction en supination, et pompe) - **Epreuve NON éliminatoire**
   - Traction minimum : Femme : 5 / Homme : 10
   - Pompe minimum : Femme : 14 / Homme : 20

3. **Parcours du sauveteur - Epreuve éliminatoire**

Cette épreuve simule une intervention de sauvetage aquatique au départ d'un poste de secours plage. Elle comprend cinq phases successives.

Une majoration du temps qu'il aura effectué pour finir le parcours sera déterminée et donnera ainsi le temps maximum autorisé pour les candidats.

Phase 1 – Course à pied (200 m)

Course de 200 mètres avec un sac d'oxygénothérapie de 8 à 12 kg et un équipement palmes, masque et tuba (PMT) transporté à la main.

Phase 2 – Préparation à la mise à l'eau

Dépôt du sac d'oxygénothérapie à l'emplacement matérialisé, puis équipement du candidat pour la nage PMT.

Phase 3 – Nage PMT (200 m)

Nage de 200 mètres avec PMT, suivie d'une immersion pour récupérer un mannequin situé à une profondeur comprise entre 2 et 3 mètres maximum.

Phase 4 – Remorquage (200 m)

- Remorquage du mannequin en position dorsale, voies aériennes maintenues hors de l'eau, sur 200 mètres jusqu'au rivage.

Phase 5 – Retour à terre

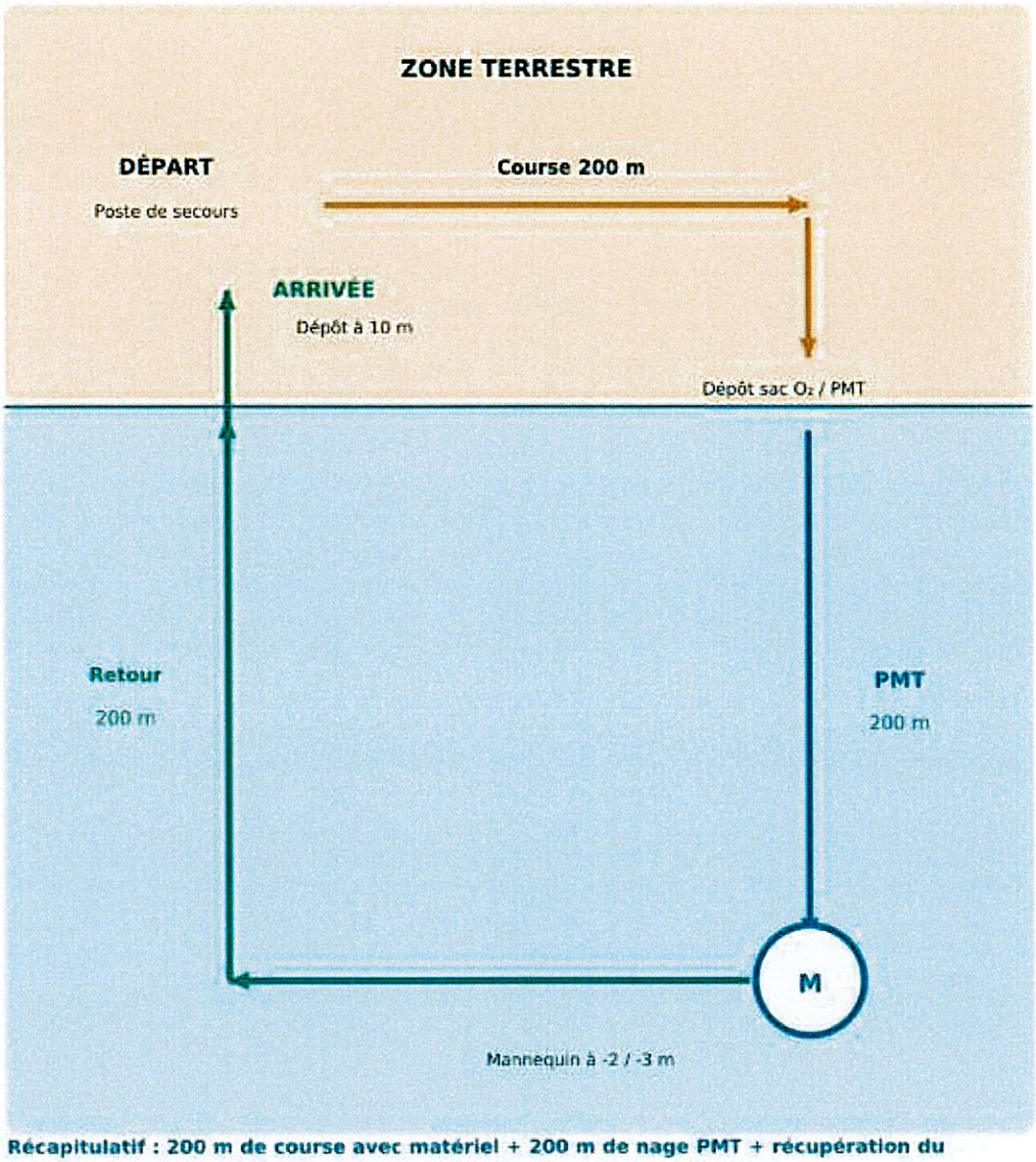
Transport du mannequin jusqu'à l'emplacement prévu, à 10 mètres de la mer, à proximité du sac d'oxygénothérapie.

Le chronomètre s'arrête au dépôt du mannequin.

Adresse courrier / *Indirizzu curreru*
Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse
Lieu-dit "Casetta", 20600 FURIANI

Schéma de principe – non à l'échelle. Les distances indiquées correspondent aux différentes phases de l'épreuve.

Schéma de principe - non à l'échelle. Les distances indiquées correspondent aux différentes phases de l'épreuve.



Récapitulatif : 200 m de course avec matériel + 200 m de nage PMT + récupération du mannequin + 200 m de remorquage + dépôt du mannequin à 10 m de la mer.

Matériel obligatoire à apporter par les candidats

- Palmes ;
- Masque ;
- Tuba latéral ;
- Combinaison néoprène 5 mm, une pièce ;
- Chaussures de course à pied ;
- Tenue de sport ;
- Vêtements de rechange chauds.